

2. Type de demande¹

Le déclarant, dûment habilité, demande l'ouverture de comptes-titres de :

- ☐ Certificats Verts
- ☐ Labels de garantie d'origine électricité
- ☐ Labels de garantie d'origine gaz

Le déclarant donne mandat aux personnes mentionnées au point 4 pour la gestion courante des comptes (accès en lecture et écriture) et demande à être enregistré en tant que :

- ☐ Cessionnaire (tiers-investisseur)
- ☐ Intermédiaire (achat et vente sur le marché)²

3. Les comptes-titres

Les comptes-titres ouverts seront de type courant : le titulaire du compte-titre est à la fois le détenteur des titres déposés et leur propriétaire. Si l'intermédiaire agit en tant que courtier, il est simplement détenteur des titres déposés sur ses comptes-titres qu'il a pour mission de vendre ; leur propriétaire reste le titulaire du dernier compte-titres de type courant par lequel les titres ont transité. Ces titres doivent être déposés sur un compte courant secondaire ouvert au nom de chaque client.

- ☐ En cochant cette case, l'intermédiaire déclare exercer des activités de courtage et s'engage à respecter les dispositions ci-dessus

4. Mandataires

Mandataire n°1 :

Nom - Prénom		Tél./GSM	
Fonction		Courriel	
Signature			

Mandataire n°2 :

Nom - Prénom		Tél./GSM	
Fonction		Courriel	
Signature			

¹ Plusieurs options peuvent être sélectionnées

² Sauf avis contraire de la part du déclarant, l'organisation sera reprise sur la liste des acheteurs potentiels de CV et/ou de GO publiée sur le site de l'Administration. Le déclarant peut spécifier une adresse de contact différente de celle mentionnée dans le présent formulaire.

5. Cadre juridique applicable

Le déclarant certifie que l'organisation dispose des capacités financières suffisantes pour exercer cette activité et d'une assurance responsabilité civile (RC) professionnelle couvrant l'exercice de cette activité. Il certifie également que ni lui-même, ni aucune autre personne membre du comité de direction ou du conseil d'administration de l'organisation n'ont fait l'objet d'une condamnation définitive pour une infraction portant atteinte à l'honorabilité du demandeur au cours des cinq années précédant la présente demande.

Le déclarant reconnaît que l'Administration dispose du droit de vérifier le respect des conditions qui précèdent et qu'en cas de manquement elle est autorisée à suspendre, le temps de la régularisation, l'accès au compte-titre.

Le déclarant reconnaît qu'en cas de litige au sujet de l'existence, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente demande d'ouverture ou au sujet de toute autre conséquence juridique quelconque découlant de la présente demande, le droit belge est applicable et les cours et tribunaux belges sont exclusivement compétents.

6. Documents à fournir obligatoirement

- Carte d'identité du déclarant
- Statuts publiés au Moniteur Belge (personne morale)³
L'organisation doit disposer de la personnalité juridique et être établie ou domiciliée dans un État membre de l'Espace Économique Européen.
- Le formulaire « Know Your Customer » (KYC) qui sera transmis après l'analyse de la présente demande.

Je soussigné déclare sur l'honneur :

- que je suis dûment habilité à représenter la société mentionnée dans la présente (pour les personnes morales)
- que les informations présentées dans le présent formulaire de modification de compte, ainsi que dans ses annexes, sont sincères et véritables

FAIT À

LE

		/			/				
--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

SIGNATURE DU DÉCLARANT :

³Pour les organisations de droit étranger établies dans l'Espace Économique Européen, la copie des statuts tels que publiés au Moniteur Belge sera remplacée par une copie des statuts tels que légalement établis et publiés dans le pays d'où elles proviennent et par la preuve de la capacité des signataires ci-dessous à engager l'organisation.